



MONSIEUR HERTER MICHEL
3 RUE PAUL GAUGUIN
92000 MONTBELIARD

ATTESTATION D'ASSURANCE

La compagnie d'assurance Allianz IARD - Entreprise d'assurance dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 LA DEFENSE CEDEX, atteste que :

HERTER MICHEL
3 RUE PAUL GAUGUIN
92000 MONTBELIARD

est couvert par un contrat d'assurance Multirisque Professionnelle MULTI'PRO, portant le numéro 28009069962, par l'intermédiaire de SOLLY AZAR Assurances, pour l'activité suivante :
Services à la personne à domicile, petit bricolage "Homme toutes mains" sans agrément

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré dans la limite des garanties indiquées ci-dessous:

Nature des garanties	Votre choix des garanties
Responsabilité Civile du chef d'entreprise	
Dommages avant livraison (RC exploitation) - Dommages corporels - Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives à ces dommages matériels Dommages après livraison - Tous dommages confondus dont : ➤ Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives Pertes pécuniaires non consécutives et frais de dépose/repose	Acquise
Responsabilité civile lié à l'environnement	Acquise
Responsabilité civile résultant d'une cyberattaque	Acquise
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Acquise
Protection juridique	Souscrite
Assistance	Acquise

Les franchises et les limites des garanties souscrites ou acquises sont détaillées dans le tableau mentionné aux dispositions particulières.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation vaut sur la période du 27/08/2025 au 30/01/2026 sous réserve du paiement effectif de la cotisation.

Fait à Paris, le 27/08/2025
Pour servir et valoir ce que de droit

Pour la Compagnie et par délégation

Contrat distribué par SOLLY AZAR 65 rue de la Victoire 75439 Paris Cedex 09 - Société de courtage d'assurances au capital de 200 000 € - Siren 353 508 955 RCS Paris - N° Orias 07 008 500 (www.orias.fr), assuré auprès d'Allianz IARD - Société anonyme au capital de 991 967 200 euros, dont le siège social est situé : 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense cedex. 542 110 291 RCS Nanterre ainsi qu'auprès d'Allianz Protection Juridique pour la garantie PJ - SA au capital de 1 895 248 euros - Siège social : Tour Neptune - 20 place de Seine - CC : 2507 - 92086 Paris La Défense cedex - RCS 382 276 624 - compagnie d'assurance agréée à gérer la branche protection juridique en application de l'article R321.1 du Code des Assurances, et de FRAGONARD ASSURANCES pour les prestations d'assistance - SA au capital de 37 207 660 € - 479 065 351 RCS Paris Siège social : 2, rue Fragonard - 75017 Paris- mises en œuvre par : AWP FRANCE SAS au capital de 7 584 076,86 € - 490 381 753 RCS Bobigny - Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen - Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669 - http://www.orias.fr/ Ci-après désignée sous le nom commercial "Mondial Assistance"

Entreprises régies par le Code des assurances. Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest - CS92459 - 75436 Paris Cedex 09

C9805603-TER-28009069962

BDC-GES-I_ATTESTATION_MRP



C9805603-TER-28009069962

BDC-GES-I_ATTTESTATION_MRP

Votre assureur conseil :

JCM-DGB INSURANCE GROUP
183 C Chemin des Négadoux
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Tel : 0682670805
Mail : rd@jcm-dgb.com

MONSIEUR HERTER MICHEL
3 RUE PAUL GAUGUIN
25200 MONTBELIARD

Paris, le 01/02/2024

Compagnie : ALLIANZ

Objet : Contrat N° 28009069962

Monsieur,

C'est avec un grand plaisir que nous vous comptons parmi nos nouveaux assurés et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous prions de trouver ci-joint votre dossier d'assurance comportant :

- Les Dispositions Particulières de votre contrat (à nous retourner signées et paraphées)
- Le mandat de prélèvement SEPA (à nous retourner signé)
- L'échéancier de vos paiements
- Les Dispositions Générales
- Le document d'information sur le produit d'assurance
- La fiche d'information et de conseil

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser, par email à l'adresse suivante contratmrp@sollyazar.com, les documents suivants :

- Un exemplaire signé des Dispositions Particulières*
- Le mandat de prélèvement SEPA* ainsi qu'un RIB
- Un extrait KBIS ou extrait immatriculation D1 ou extrait K

**Si vous avez opté pour la signature électronique et que l'opération a bien abouti, merci de ne pas tenir compte de la demande de transmission de ces pièces.*

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,
Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos cordiales salutations.

Votre service client.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Multirisque Professionnelle

« MULTI'PRO Commerces »

AFFAIRE NOUVELLE

Numéro de police mère : 62 141 539

VOTRE CONTRAT	
Contrat N° :	28009069962
Date d'effet :	31/01/2024 à 13:57
Durée du contrat :	Annuelle avec tacite reconduction
Echéance anniversaire :	31/01
Résiliation :	à l'échéance annuelle avec préavis de deux mois
Indice FFB applicable	1153,7
Fractionnement :	Mensuel
Mode de règlement :	Prélèvement Automatique

SOUSCRIPTEUR	
Raison sociale :	HERTER MICHEL représentée par M. HERTER MICHEL
Adresse de correspondance :	3 RUE PAUL GAUGUIN 25200 MONTBELIARD
Date de Création de l'entreprise :	12/02/2003
N° de SIREN/ SIRET :	44522376100013
Téléphone :	0679457481
Email :	hertermichel@gmail.com

ACTIVITE A ASSURER	
Activité déclarée	Vous exercez l'activité suivante: Services à la personne à domicile, petit bricolage "Homme toutes mains" sans agrément
Chiffre d'affaires annuel HT de la dernière année fiscale / prévisionnel en cas de création	40 000 €
Statut juridique	EI

VOS GARANTIES

Compte tenu de votre activité et de vos besoins d'assurance vous avez choisi la formule : Responsabilité Civile
Cette formule vous permet de bénéficier des garanties suivantes:

Nature des garanties	Montant des garanties et franchises	Votre choix de garanties
Responsabilité Civile du chef d'entreprise		
Dommages avant livraison (RC exploitation) - Dommages corporels - Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives à ces dommages matériels Dommages après livraison - Tous dommages confondus dont : ➤ Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives ➤ Pertes pécuniaires non consécutives et frais de dépose/ repose	Jusqu'à 8 000 000€ par année d'assurance Jusqu'à 800 000€ par année d'assurance - franchise de 10% (mini 150€ / maxi 750€) Jusqu'à 1 500 000€ par année d'assurance Jusqu'à 800 000€ - franchise de 10% (mini 150€ / maxi 750€) Jusqu'à 150 000€ - franchise de 10% (mini 700€ / maxi 4 000€)	Acquise
Responsabilité civile liée à l'environnement	Jusqu'à 500 000 € par année d'assurance	Acquise
Responsabilité civile résultant d'une cyberattaque	Jusqu'à 1 000 000€ par année d'assurance - franchise de 1 500€	Acquise
Défense Pénale et Recours Suite à Accident		
Défense et recours Dont frais et honoraires d'expertise judiciaire	Jusqu'à 50 000€ par année d'assurance Jusqu'à 4 500€ par sinistre - seuil d'intervention 300€	Acquise
Protection juridique		
Protection juridique de niveau 1 : - Protection sociale, pénale et administrative - Protection des données personnelles - Remboursement « frais de stage »	Jusqu'à 20 000€ - sans seuil d'intervention	Souscrite
Assistance		
- Assistance au quotidien, assistance aux personnes en déplacement - Soutien psychologique - Aide à la réinsertion professionnelle		Acquise

Le détail des franchises et les limites des garanties sont détaillés dans vos Dispositions Générales.

Toutefois, si une franchise différente de celle choisie à la souscription figure dans le tableau ci-dessus, aux Dispositions Générales ou dans une annexe jointe à votre contrat, c'est cette dernière qui s'applique.

Pour les sinistres catastrophes naturelles, vous conservez à votre charge une franchise dont le montant est fixé par arrêté.

COTISATION

Fractionnement choisi : Mensuel

Cotisation mensuelle HT et Hors frais	Taxes	Frais	Cotisation mensuelle TTC
17,38 € dont assistance 0,24 € dont protection juridique 2,99 €	1,73 €	3,00 €	22,11 €

La cotisation inclut les taxes suivantes :

- 13,40% de taxe sur la garantie Protection Juridique
- 9% de taxe sur l'ensemble des garanties

Cotisation hors frais d'adhésion de 50,00 € prélevés sur la première cotisation

COTISATION ANNUELLE TTC TOTALE : 315,32 €

Vous avez le choix parmi différentes dates de prélèvement de vos cotisations : le 1, 5, 10 ou le 15 du mois. Ces dates pourront être modifiées en cours de contrat.

Toute modification d'informations peut entraîner un changement de tarif.

CLAUSES PARTICULIÈRES

Le chiffre d'affaires déclaré à la souscription du contrat doit être conforme.

Pour les garanties « Responsabilité Civile de Chef d'entreprise » et « Protection juridique », nous renonçons en cas de sinistre, à l'application des articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances si le chiffre d'affaires que vous nous avez déclaré lors de la souscription du contrat ou lors de sa dernière modification par avenant, est conforme à la déclaration fiscale de l'exercice correspondant.

4.22 - RC Homme/femme toutes mains

Nous garantissons votre activité professionnelle de petit bricolage exercée sous forme de prestations directes de services rendus à des personnes physiques à leur domicile, conformément aux articles L7231-1 et D7231-1 et suivants du Code du travail.

Vous déclarez avoir procédé valablement à la déclaration de votre activité auprès de la préfecture et que celle-ci n'a pas fait l'objet d'une décision de retrait.

Notre garantie s'exerce pour des activités de simple bricolage ne nécessitant pas de qualifications professionnelles particulières.

Sont exclus de la garantie « Responsabilité Civile de Chef d'entreprise » :

1. Les dommages résultant de travaux concourant à la réalisation d'un ouvrage ou de ses accessoires au sens de l'article 1792 du Code civil, y compris les travaux de réparation, d'entretien et de finition des bâtiments.
2. Les frais de dépose-repose relatifs aux matériaux et fournitures destinés aux ouvrages de construction.
3. Les dommages résultant de prestations sur des réseaux utilisant des fluides ainsi que sur des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, électricité, chauffage ou eau des immeubles.
4. Les dommages causés par l'exploitation de bois et forêts pour le compte de tiers, la coupe, l'abattage et le débardage d'arbres.

COMPOSITION DU CONTRAT

Outre les présentes Dispositions Particulières, le contrat se compose des documents suivants :

DISPOSITIONS GENERALES référencées MRPC21

CONVENTION D'ASSISTANCE référencées 922777

DISPOSITIONS GENERALES PROTECTION JURIDIQUE Référencées GSAMRPPJ012020 n° 784 600

Ainsi que la fiche d'information sur le produit d'assurance.

Dispositions Particulières N° 28009069962 / 25

Page 3 sur 6

Contrat distribué par SOLLY AZAR 65 rue de la Victoire 75439 Paris Cedex 09 - Société de courtage d'assurances au capital de 200 000 € - Siren 353 508 955 RCS Paris - N° Orias 07 008 500, assuré auprès d'Allianz IARD - Société anonyme au capital de 991 967 200 euros, dont le siège social est situé : 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense cedex. 542 110 291 RCS Nanterre ainsi qu'auprès d'Allianz Protection Juridique pour la garantie PJ - SA au capital de 1 895 248 euros - Siège social : Tour Neptune - 20 place de Seine - CC : 2507 - 92086 Paris La Défense cedex - RCS 382 276 624 - compagnie d'assurance agréée à gérer la branche protection juridique en application de l'article R321.1 du Code des Assurances, et de FRAGONARD ASSURANCES pour les prestations d'assistance - SA au capital de 37 207 660 € - 479 065 351 RCS Paris Siège social : 2, rue Fragonard - 75017 Paris- mises en œuvre par : AWP FRANCE SAS au capital de 7 584 076,86 € - 490 381 753 RCS Bobigny - Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen - Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669 - <http://www.orias.fr/> Ci-après désignée sous le nom commercial "Mondial Assistance"

Entreprises régies par le Code des assurances. Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest - CS92459 - 75436 Paris Cedex 09

Le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire des documents ci-dessus mentionnés, préalablement à la souscription, dont il accepte le contenu sans restriction ni réserve.

C9805603-AFN-28009069962

BDC-GES-RDIV_MRP2_AFN-EDI126668909

Ce contrat est réalisé en tenant compte des conditions suivantes et des déclarations du souscripteur.

Aux questions qui lui ont été posées préalablement à la souscription, le souscripteur reconnaît avoir apporté les réponses suivantes :

- Date de création de l'entreprise : le 12/02/2003
- N° de SIREN/SIRET 44522376100013
- A-t-il fait l'objet au cours des 36 mois :
 - d'un sinistre ou plus ? **NON**
 - d'une résiliation pour sinistre, pour aggravation du risque ou pour fausse déclaration par un précédent assureur ? **NON**
- d'une résiliation pour non-paiement de prime par un précédent assureur ? **NON**
- d'une procédure de liquidation ou d'un redressement judiciaire ? **NON**

Toute fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte m'expose aux sanctions prévues aux articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction des indemnités en cas de sinistre) du Code des Assurances.

Les garanties du contrat sont sans effet lorsqu'une interdiction de fournir un contrat ou un service d'assurance s'impose à l'assureur du fait de sanction, restriction ou prohibition prévues par les lois et règlements.

Pour répondre à ses obligations légales, l'assureur met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

LE SOUSCRIPTEUR S'ENGAGE :

A transmettre à l'assureur dans les 30 jours suivants la date d'effet :

- Un extrait KBIS ou extrait immatriculation D1 ou extrait K
- Le mandat de prélèvement joint, complété, daté et signé par vos soins, accompagné d'un RIB, nécessaire au paiement des prochaines échéances
- A retourner un exemplaire des présentes Dispositions Particulières signé et paraphé par ses soins.

A déclarer, en cours de contrat et dès qu'il en a connaissance, tout fait ou circonstance modifiant les déclarations faites lors de la souscription.

LE PRENEUR D'ASSURANCE EST INFORME QUE

Les plafonds des garanties et les franchises (hors catastrophes naturelles) sont indexés à la valeur de l'indice FFB, à l'exception des responsabilités civiles, des pertes financières, de la protection juridique et de l'assistance.

S'il est titulaire de contrats auprès du même ou de plusieurs assureurs, pour un même intérêt contre un même risque, il doit en donner connaissance immédiatement à chacun d'eux.

Dans le cas où un sinistre serait couvert par le présent contrat et par tout autre contrat émis par l'assureur, le coût du sinistre ne pourrait excéder le montant maximum de l'engagement accordé par l'assureur au titre de l'un de ses contrats.

La protection des données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz ; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat.

Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

Pour plus de détails, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les Dispositions Générales ou Notices d'Information et, de manière générale, aux sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Le souscripteur déclare que toutes les réponses et déclarations reprises aux présentes Dispositions Particulières pour permettre à l'Assureur de se faire une juste appréciation des risques sont sincères et, à sa connaissance, exactes.

Il reconnaît qu'il a été porté à sa connaissance que toute réticence et toute déclaration inexacte sont soumises, selon le cas, aux sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances.

Le 01/02/2024

Le souscripteur

La compagnie par délégation

ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

C9805603-AFN-28009069962

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Allianz IARD - 542110291 RCS Nanterre

Assistance : Fragonard Assurances - 479 065 351 RCS PARIS

Protection juridique : ALLIANZ Protection Juridique – 382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises d'assurance immatriculées en France

Produit : Police MultiPro Commerces

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce produit s'adresse aux commerces de détail, entreprises artisanales et activités de service. Le professionnel peut être couvert par une ou plusieurs des garanties suivantes :

- des garanties de responsabilité civile liées à l'activité, pour les dommages causés aux tiers,
- des garanties pour couvrir les dommages aux locaux professionnels et leur contenu (mobilier, matériel, archives, fonds et valeurs) et une garantie pour les dommages causés aux tiers (la responsabilité civile) en cas d'incendie et dégâts des eaux,
- des garanties complémentaires pour couvrir d'autres dommages aux biens et des pertes d'exploitation (perte de marge brute suite à un arrêt ou une baisse d'activité après un sinistre).



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les garanties et services ont des plafonds de remboursement différents, indiqués au contrat.

La garantie des dommages aux locaux professionnels et leur contenu comprend systématiquement les garanties suivantes :

- ✓ Incendie, Tempête/Grêle/Neige, Catastrophes Naturelles, Attentats
- ✓ Dégâts des eaux et gel
- ✓ Bris de glace
- ✓ Dommages causés au propriétaire, aux voisins et aux tiers, à la suite d'un incendie ou d'un dégât des eaux
- ✓ Pertes pécuniaires et frais complémentaires : frais de déblais, mesures de sauvetage, perte d'usage, frais de reconstitution des informations portées sur des archives informatiques.

Les responsabilités civiles liées à l'activité incluses selon l'activité

- Responsabilité Civile Exploitation y compris la responsabilité civile propriétaire d'immeuble (dommages causés par les biens immobiliers de l'assuré)
- Responsabilité Civile après livraison de produits
- Défense Pénale et recours suite à accident
- Garanties pour les micro-entrepreneurs (réservée à ce statut) : dommages aux biens confiés et aux fonds et valeurs professionnels

Les garanties optionnelles

- Vol et vandalisme
- Dommages électriques
- Bris de matériels électriques/électroniques (avec ou sans ordinateurs portables)
- Pertes de marchandises conservées en atmosphère contrôlée
- Pertes de liquides
- Transport et vente en tous lieux
- Pertes d'exploitation
- Perte de valeur vénale du fonds
- La protection juridique

Des services d'assistance sont systématiquement inclus

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 000 000 € HT
- ✗ Les locaux à usage d'habitation et leur contenu, les locaux de plus de 500 m²
- ✗ Les locaux situés dans un bâtiment renfermant une discothèque, boîte de nuit, bowling, cabaret ou bar de nuit
- ✗ Les locaux situés dans un centre commercial de plus de 3 000 m², un château, un manoir ou dans un bâtiment classé ou inscrit au titre des monuments historiques



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- ! La faute intentionnelle de l'assuré
- ! Les sanctions pénales et leurs conséquences (amendes)
- ! Les dommages causés directement ou indirectement par l'amiante, le plomb, les moisissures toxiques ou les champignons
- ! Suite à un dégât des eaux, les frais de réparation, de dégorgement ou de remise en état des biens ayant occasionnés les dommages, et la perte d'eau ou tous autres liquides
- ! Les dommages occasionnés par un défaut d'entretien
- ! Les réclamations relatives à un abus de confiance, la divulgation de secrets professionnels, non-respect des droits de la personnalité
- ! La guerre civile ou étrangère
- ! Les dommages, les pertes, réclamations résultant d'une épidémie, d'une pandémie ou d'une épizootie

PRINCIPALES RESTRICTIONS :

- ! Réduction d'indemnité de 30% en cas de dégât des eaux si les marchandises ou les archives ne sont pas placées à plus de 10 cm du sol et si les précautions en cas de gel ne sont pas respectées,
- ! Réduction d'indemnité de 50% en cas de vol si le niveau de protection des locaux professionnels (protection de la devanture et des autres ouvertures, moyens de fermeture des portes d'accès aux locaux) n'est pas celui indiqué au contrat
- ! Une somme indiquée au contrat peut rester à la charge de l'assuré (franchise) en cas de sinistre, notamment pour les garanties vol, incendie, bris des glaces, dégâts des eaux, catastrophes naturelles.



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Pour les garanties « Dommages aux biens », « Pertes d'exploitation », « Perte de la valeur vénale du fonds », et « Responsabilité Civile Propriétaire d'immeuble » : au lieu d'assurance
- ✓ Pour les garanties de responsabilités civiles liées à l'activité (hors Responsabilité Civile Professionnelle) : sinistres survenus dans le monde entier (sauf activités temporaires de plus de 6 mois à l'étranger ou activités exercées aux Etats Unis d'Amérique et au Canada)
- ✓ Pour toutes les autres garanties : la couverture géographique est indiquée dans le contrat



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat, de non garantie ou de résiliation :

- **A la souscription du contrat**
 - Répondre exactement aux questions posées par l'assureur
 - Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur
 - Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat
- **En cours de contrat**
 - Informer l'assureur de toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux.
Dans ces cas, l'assuré doit fournir à l'assureur les justificatifs nécessaires à la modification de son contrat. Ces changements peuvent dans certains cas entraîner la modification de la cotisation.
- **En cas de sinistre**
 - Déclarer dans les conditions et délais impartis, tout sinistre susceptible de mettre en jeu l'une des garanties et joindre tous les documents utiles à l'appréciation du sinistre
 - Informer des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que l'assuré reçoit suite à un sinistre
 - En cas de vol, déposer plainte auprès des autorités compétentes et fournir l'original de ce dépôt



Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables d'avance pour une durée d'un an, à la date indiquée dans le contrat, auprès de l'assureur ou de son représentant. Elles sont ensuite payables chaque année, dans les dix jours à compter de l'échéance principale du contrat.

Un paiement fractionné peut toutefois être accordé au choix (mensuel, trimestriel ou semestriel).

Les paiements sont effectués par prélèvement automatique.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat et les garanties prennent effet aux dates indiquées dans le contrat.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixés au contrat.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation doit être demandée notamment par lettre ou tout autre support durable dans les cas et conditions prévus au contrat.

L'assuré peut mettre fin à son contrat notamment :

- à la date d'échéance principale du contrat, en adressant une notification à l'assureur ou à son représentant au moins deux mois avant cette date,
- en cas de modification de sa situation professionnelle,
- en cas de hausse de tarif à l'initiative de l'assureur.

M. HERTER MICHEL
3 RUE PAUL GAUGUIN
25200 MONTBELIARD

ECHEANCIER DE PAIEMENT

Date : le 01/02/2024

Multirisque professionnelle

N° de contrat : 28009069962
Compagnie d'assurance : ALLIANZ
Date d'échéance anniversaire : 31/01/2025
Fractionnement : Mensuel

Echéances	Dates de règlement	Montants TTC
Période du 31/01/2024 au 28/02/2024	08/02/2024	72,11 € TTC
Période du 29/02/2024 au 30/03/2024	10/03/2024	22,11 € TTC
Période du 31/03/2024 au 29/04/2024	10/04/2024	22,11 € TTC
Période du 30/04/2024 au 30/05/2024	10/05/2024	22,11 € TTC
Période du 31/05/2024 au 29/06/2024	10/06/2024	22,11 € TTC
Période du 30/06/2024 au 30/07/2024	10/07/2024	22,11 € TTC
Période du 31/07/2024 au 30/08/2024	10/08/2024	22,11 € TTC
Période du 31/08/2024 au 29/09/2024	10/09/2024	22,11 € TTC
Période du 30/09/2024 au 30/10/2024	10/10/2024	22,11 € TTC
Période du 31/10/2024 au 29/11/2024	10/11/2024	22,11 € TTC
Période du 30/11/2024 au 30/12/2024	10/12/2024	22,11 € TTC
Période du 31/12/2024 au 30/01/2025	10/01/2025	22,11 € TTC
Montant total des prélèvements : 315,32 €		

La cotisation inclut les taxes suivantes :

- 9% de taxe sur l'ensemble des garanties
- 13,40% de taxe sur la garantie Protection Juridique

Le premier règlement tient compte des frais d'adhésion de 50,00 €.

Les prélèvements seront effectués le 10 sur le compte bancaire dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Vous trouverez ci-après les informations principales caractérisant vos prélèvements SEPA

Référence Unique de Mandat	Identifiant Créancier SEPA	N° compte à prélever
28009069962-20240131010139	FR98ZZZ386925	FR76 1659 8000 0101 9375 4000 119

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous écouter, vous conseiller et vous apporter les informations complémentaires sur vos garanties actuelles ou celles dont vous souhaiteriez bénéficier.

En vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre sincère considération.

L'assureur par délégation





MONSIEUR HERTER MICHEL
3 RUE PAUL GAUGUIN
25200 MONTBELIARD

ATTESTATION D'ASSURANCE

La compagnie d'assurance Allianz IARD - Entreprise d'assurance dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 LA DEFENSE CEDEX, atteste que :

HERTER MICHEL
3 RUE PAUL GAUGUIN
25200 MONTBELIARD

est couvert par un contrat d'assurance Multirisque Professionnelle MULTI'PRO, portant le numéro 28009069962, par l'intermédiaire de SOLLY AZAR Assurances, pour l'activité suivante :
Services à la personne à domicile, petit bricolage "Homme toutes mains" sans agrément

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré dans la limite des garanties indiquées ci-dessous :

Nature des garanties	Votre choix des garanties
Responsabilité Civile du chef d'entreprise	
Dommages avant livraison (RC exploitation) - Dommages corporels - Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives à ces dommages matériels Dommages après livraison - Tous dommages confondus dont : ➤ Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives Pertes pécuniaires non consécutives et frais de dépose/repose	Acquise
Responsabilité civile lié à l'environnement	Acquise
Responsabilité civile résultant d'une cyberattaque	Acquise
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Acquise
Protection juridique	Souscrite
Assistance	Acquise

Les franchises et les limites des garanties souscrites ou acquises sont détaillées dans le tableau mentionné aux dispositions particulières.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation vaut sur la période du 31/01/2024 au 30/01/2025 sous réserve du paiement effectif de la cotisation.

Fait à Paris, le 01/02/2024
Pour servir et valoir ce que de droit

Pour la Compagnie et par délégation



C9805603-AFN-28009069962

BDC-GES-RDIV_MRP2_AFN-ED1125858909

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique de mandat : 28009069962-20240131010139

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SOLLY AZAR ASSURANCES figurant ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SOLLY AZAR ASSURANCES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Il est rappelé que contester un prélèvement SEPA n'a pas d'incidence sur l'existence de la dette née du contrat.

Les engagements réciproques résultant du contrat d'assurance doivent être exécutés de bonne foi. En signant le présent mandat, le débiteur (payeur) consent expressément au paiement de sa prime par mode de prélèvement. Le non-paiement de la prime, même en cas de contestation ou d'annulation du prélèvement a des conséquences sur l'exécution de ces engagements. Toute contestation ou annulation abusive de ce prélèvement est susceptible d'engager la responsabilité du débiteur (payeur) vis-à-vis de l'entreprise d'assurance. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Votre nom :

M. HERTER MICHEL

Votre adresse :

3 RUE PAUL GAUGUIN
25200 MONTBELIARD

Coordonnée de votre compte :

FR76 1659 8000 0101 9375 4000 119

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

FPELFR21

Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

Créancier :

SOLLY AZAR ASSURANCES
65 rue de la Victoire
75439 PARIS Cedex 09

FR98ZZZ386925

Identifiant Créancier SEPA, destinataire du paiement

Type de paiement : Récurrent

Signé à :

Le : 31/01/2024

Ville

Date de création

Signature

Pour toute modification ou révocation du présent mandat, vous pouvez, en précisant la référence unique de mandat, vous adresser à :

SOLLY AZAR ASSURANCES
65 rue de la Victoire
75439 PARIS Cedex 09

FICHE D'INFORMATIONS ET DE CONSEIL

Assuré(e) : HERTER MICHEL

Pour un contrat d'assurance : MULTI'PRO Commerces Risques Divers

Numéro de Contrat : 28009069962

Le présent document est établi conformément aux articles L521-2, L521-4 et R521-1 du Code des assurances. Il a notamment pour finalité d'identifier vos besoins et exigences afin de vous conseiller une offre cohérente avec ceux-ci mais ne s'inscrit pas dans le cadre d'un service de recommandation personnalisée au sens de l'article L521-4-II du Code des assurances.

Vos besoins pouvant évoluer dans le temps, nous vous invitons, en liaison avec votre conseiller, à vérifier la bonne adéquation de votre contrat à ces besoins.

IDENTIFICATION DE VOS BESOINS ET EXIGENCES

Sur la base de vos déclarations, nous avons noté que :

Vous recherchez une assurance pour garantir vos responsabilités dans le cadre de votre activité de Services à la personne à domicile, petit bricolage "Homme toutes mains" sans agrément pour un chiffre d'affaires de 40 000,00 € et un contenu à assurer de 0 €.

Vos besoins :

Votre recherche de contrat multirisque professionnelle s'oriente vers les garanties suivantes :

Vous souhaitez principalement garantir votre responsabilité pour les dommages que vous pourriez causer aux tiers, de prestations d'assistance en cas de sinistre et d'une protection juridique.

Compte tenu de votre situation vous avez souhaité ajouter les garanties suivantes :

- Protection juridique

IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DES FORMULES

Au vu de votre situation, nous vous proposons le produit « MULTI'PRO » dont les garanties sont les suivantes :

GARANTIES	RC	Multirisque
RC du chef d'entreprise	X	X
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	X	X
RC occupant : incendie et dégât des eaux		X
Incendie, et événements assimilés		X
Dégâts des eaux et gel		X
Tempêtes, Grêle, Neige		X
Catastrophes naturelles		X
Attentats et actes de terrorisme		X
Pertes pécuniaires et frais complémentaires		X
Assistance	X	X

Les limites et franchises applicables à ces garanties sont détaillées sur le devis et/ou vos documents contractuels (Dispositions Particulières et Dispositions Générales).

Garanties optionnelles	
Protection juridique	Protection pénale, disciplinaire et administrative, protection sociale, commerciale, immobilière, usurpation d'identité et e-réputation.

NOTRE CONSEIL ET LES RAISONS LE MOTIVANT

Compte tenu de vos besoins et exigences, nous vous conseillons de souscrire le contrat « MULTI'PRO » proposé et géré par le courtier d'assurances grossiste Groupe Solly Azar dont l'assureur est ALLIANZ.

Vous ne disposez pas de local pour l'exercice de votre activité, nous vous conseillons la formule RC qui couvre votre responsabilité civile. Vous bénéficiez également d'une assistance en cas de sinistre.

Nous vous conseillons de souscrire la garantie protection juridique qui vous offre une protection pénale, disciplinaire et administrative, une protection sociale, commerciale, immobilière, et une protection en cas d'usurpation d'identité et d'atteinte à l'e-réputation.

Pour finir, afin de protéger votre trésorerie, nous vous conseillons d'opter pour les garanties pertes d'exploitation et perte de valeur vénale du fonds de commerce qui vous aideront à redémarrer rapidement votre activité.

Remarques Importantes

Il est recommandé de lire attentivement les Dispositions Générales du contrat MULTI'PRO Commerces assuré par ALLIANZ transmises avec le contrat. Plus particulièrement, les paragraphes relatifs aux définitions des garanties et des exclusions. Ces Dispositions Générales constituent le document contractuel exprimant les droits et obligations du souscripteur et de l'assureur.

CHOIX DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais l'exactitude des informations transmises le 01/02/2024 concernant ma situation personnelle.

Ayant pris en considération votre conseil et au vu de mes besoins et exigences, je choisis la formule Responsabilité Civile du contrat MULTI'PRO Commerces.

- Protection juridique

J'ai parfaitement conscience des conséquences éventuelles de ma décision.

PRESENTATION DE JCM-DGB INSURANCE GROUP ET INFORMATIONS CONCERNANT L'ANALYSE DU MARCHE

Le cabinet JCM-DGB INSURANCE GROUP, domicilié 183 C Chemin des Négadoux 83140 SIX FOURS LES PLAGES, est un intermédiaire d'assurance, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de sous le numéro et enregistré à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance sous le numéro (www.orias.fr).

Nous ne sommes liés par aucun accord d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. En application de l'article L521-2-II-1°b) du Code des assurances, nous vous précisons que nous pouvons travailler ou travaillons avec : AXA France IARD, AXA FRANCE VIE, AXA France IARD, QBE EUROPE SA/NV, ALBINGIA, QBE EUROPE SA/NV, ALBINGIA

Nous sommes rémunérés sur la base d'une commission incluse dans la prime d'assurance et de frais de courtage annexes (article L521-2-II-2°d) du Code des assurances).

RECLAMATION-MEDIATION

Pour toute réclamation, nous vous invitons à nous adresser un courrier à :

JCM-DGB INSURANCE GROUP
Service des réclamations
183 C Chemin des Négadoux
83140 SIX FOURS LES PLAGES

A réception de votre réclamation, celle-ci sera traitée dans un délai ne dépassant pas 10 jours, faute de quoi vous recevrez un accusé de réception. Le cas échéant, une réponse vous sera apportée dans un délai n'excédant pas deux mois.

Si la réponse obtenue ne vous donnait pas satisfaction, nous vous invitons à nous contacter afin que nous vous précisions les coordonnées du médiateur compétent conformément à l'article L-156-1 du Code de la consommation. Il peut être saisi par l'un des moyens suivants :

Adresse Postale :

La Médiation de l'Assurance
Pôle CSCA
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

Adresse Mail : le.mediateur@mediation-assurance.org

Adresse du site internet : www.mediation-assurance.org

Par ailleurs, les coordonnées de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en charge du contrôle des Compagnies d'assurance et des intermédiaires en assurance sont les suivantes :

ACPR
4 Place de Budapest
CS 92459
75436 PARIS Cedex 09

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont recueillies en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). En communiquant vos données personnelles, vous acceptez qu'elles fassent l'objet d'un traitement informatisé ayant pour finalité l'établissement d'une proposition ou la passation, la gestion ou l'exécution de votre contrat d'assurance. Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant. Vous disposez également du droit à la limitation du traitement et du droit de demander le transfert de vos données (droit à la portabilité). Vous pouvez retirer à tout moment le consentement accordé à l'utilisation de vos données.

Vous pouvez vous reporter à vos Dispositions Générales pour connaître les modalités et limites d'exercice de ces droits ainsi que les informations détaillées sur le traitement de vos données personnelles.

Remis au client le 01/02/2024

Merci de nous retourner un exemplaire signé.

Signature du client

Signature du distributeur d'assurance